



Ville de Clermont

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 28, ALINÉA 1.01 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, LA VILLE DE CLERMONT PUBLIE L'AVIS CI-DESSOUS :

LA VILLE DE CLERMONT A VENDU LE BIEN SUIVANT :

Description	Noms	Montant
Terrain lot 6 628 304	Éclair Immobilier Inc.	71 484,00 \$
Terrain lot 6 565 448	Mélanie Lajoie et Mohamed Boussada	12 541,90 \$

DONNÉ À CLERMONT, CE 16^e jour du mois de septembre 2024



France D'Amour
Directrice générale